



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

DEBAT SUR UN MODELE DE SECURITE 1995-1996

**RAPPORT DU PRESIDENT EN EXERCICE
AU SOMMET DE LISBONNE**

Lisbonne, le 30 novembre 1996

REF.S/82/96/Rev.1
30 novembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT INTERIMAIRE RELATIF
AU DEBAT SUR UN MODELE DE SECURITE 1995-1996

RESUME

Sur la base du mandat donné par le Sommet de Budapest de 1994, les Etats participants de l'OSCE ont engagé un débat sur un modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI^e siècle. En 1995, le débat était principalement axé sur les risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE et a permis de dégager les premiers éléments d'une réaction commune à ces risques. Une vaste étude conceptuelle a été entamée.

Les décisions du Conseil ministériel de décembre 1995 ont fait entrer les travaux dans une phase plus opérationnelle. Compte tenu de l'examen des principes généraux qui avait eu lieu en 1995, des orientations nouvelles et un programme de suivi plus concret ont été adoptés en vue de la préparation du Sommet de Lisbonne de 1996.

En 1996, le rôle des organisations internationales dans des domaines allant de la prévention des conflits à la reconstruction après un conflit, en passant par la gestion des crises, a été analysé. On a souligné qu'il valait mieux mettre en oeuvre les principes et engagements de l'OSCE, développer une authentique culture de la coopération entre organisations oeuvrant dans la région de l'OSCE et renforcer les moyens opérationnels de l'OSCE. Comme le Conseil ministériel de 1995 le lui avait demandé, le Président en exercice a présenté, sous sa propre responsabilité, une liste mise à jour des risques et enjeux.

1. Mandat conféré par le Sommet de Budapest de 1994

Lors de la Réunion au Sommet de Budapest qui s'est déroulée les 5 et 6 décembre 1994, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la CSCE ont décidé d'engager, dans le cadre de la CSCE, un débat large et approfondi sur tous les aspects de la sécurité en vue d'élaborer un concept de sécurité pour le XXI^e siècle, compte tenu des discussions en cours dans les Etats participants à ce sujet. Ils ont en outre spécifié que ce débat n'affecterait en rien le droit naturel de chaque Etat participant de choisir ou de modifier librement ses arrangements en matière de sécurité, y compris les traités d'alliance, en fonction de leur évolution. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé au Président en exercice de présenter un rapport intérimaire à la prochaine réunion du Conseil ministériel et de présenter les résultats obtenus à ce moment-là à la prochaine réunion au Sommet⁽¹⁾.

2. Travaux effectués en 1995

La présidence hongroise a dû faire face, au début de l'année 1995, à la difficile tâche d'engager, de structurer et de conduire le débat sur le Modèle de sécurité. La première Réunion du Conseil supérieur (31 mars 1995) a servi de point de départ à la discussion. Depuis lors, un groupe de travail ad hoc établi au niveau des ambassadeurs tient en général des réunions sur une base bi-hebdomadaire. Des séminaires ont été organisés sur le sujet, un à Moscou les 17 et 18 juillet 1995 et un autre à Vienne les 18 et 19 septembre 1995. Le Modèle de sécurité a été de nouveau à l'ordre du jour de la troisième Réunion du Conseil supérieur (27 octobre 1995).

(1) CSCE/Document de Budapest 1994, Décisions de Budapest, Chapitre VII, page 21

En 1995, les travaux sur un modèle de sécurité ont été principalement consacrés à l'élaboration conceptuelle et à la définition des modalités d'organisation de la discussion. Les premières discussions ont porté sur les paramètres opérationnels, notamment les principes qui serviraient de fondement au modèle. Dès le début, un vaste consensus s'est dégagé pour que ces principes comprennent le concept global de sécurité de l'OSCE, la notion d'une sécurité indivisible, le souhait de créer un espace commun de sécurité, de stabilité et de coopération et la conviction que tous les Etats participants devraient contribuer activement à ce travail. Les Etats participants ont élaboré un programme selon lequel les discussions préalables devaient se concentrer sur les principes sous-jacents d'une sécurité commune, les divers risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE ainsi que sur les instruments et approches appropriés pour y faire face.

Au cours des premières étapes du travail, on s'est accordé à faire de la discussion un processus ouvert et non exclusif puisque le futur modèle de sécurité n'intéresse pas uniquement l'OSCE mais englobe les travaux réalisés par d'autres organisations internationales, universitaires, experts, etc. Afin d'élargir la discussion de l'OSCE sur un modèle de sécurité, les représentants d'autres organisations internationales, ONG et établissements universitaires et de recherche ont été invités à contribuer au séminaire sur un modèle de sécurité, ainsi qu'à d'autres discussions.

L'identification des risques et enjeux pour la sécurité a constitué l'activité principale des discussions menées en 1995. Un large éventail de risques et d'enjeux ont été examinés mais d'une manière plutôt générale. Un document de travail présenté par la France/Union européenne a servi de base à la discussion. Il établissait une distinction entre les facteurs politiques, militaires, économiques, sociaux et écologiques d'instabilité et énumérait plus d'une vingtaine de risques et d'enjeux. Cette discussion a fait clairement ressortir que la perception de la sécurité et des risques varie en fonction de l'emplacement géographique et du degré d'intégration dans les arrangements en matière de sécurité. Plusieurs Etats ont demandé que la discussion sur les risques et enjeux reste une question dont l'examen pourra être repris à l'avenir. Sur la base d'un document de travail de l'Union européenne et des résultats de la discussion, le président hongrois a présenté sa liste des risques et enjeux à la cinquième Réunion du Conseil ministériel⁽²⁾.

Un accord s'est dégagé pour améliorer la coopération entre organisations internationales à la fois dans les travaux sur un modèle de sécurité et en tant qu'objectif de ce modèle. Tout au long de ces travaux, il faudrait établir des relations de travail étroites avec les organisations internationales dont la perception d'une architecture de sécurité naissante et le rôle qu'elles entendent respectivement jouer devraient être pris en considération dans la discussion. Il a été souligné par de nombreuses délégations que la coopération entre les organisations devait reposer sur la transparence, l'information, la consultation et la flexibilité ainsi que sur le principe des avantages comparatifs de chacune des organisations, permettant par là d'instaurer un réseau de sécurité mutuellement bénéfique et se renforçant mutuellement.

⁽²⁾ Risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE (REF.PC/418/95/Rev.2, 4 décembre 1995)

3. Décision du Conseil ministériel de 1995

A la cinquième Réunion du Conseil ministériel qui s'est déroulée à Budapest les 7 et 8 décembre 1995, les ministres des affaires étrangères ont pris note du rapport intérimaire présenté par le Président en exercice et ont décidé de faire passer les délibérations sur le modèle de sécurité du cadre général à une phase plus opérationnelle. Ils ont également fixé de nouvelles orientations pour la discussion et défini un programme de travail de suivi en vue du Sommet de Lisbonne de 1996. Le Conseil ministériel a confié au Président en exercice la tâche d'intensifier la discussion sur tous les aspects d'un modèle de sécurité. Les ministres ont également décidé de créer un Comité spécial du Modèle de sécurité, sous les auspices du Conseil permanent. Il a été également demandé au Président en exercice de tenir à jour la liste informelle des risques et enjeux pour la sécurité et de présenter, aux fins d'examen et d'évaluation, les progrès accomplis et les résultats disponibles à ce moment-là au Sommet de Lisbonne de 1996. L'organisation d'autres séminaires dans le cadre du travail sur un modèle de sécurité a été demandée et un vaste débat sur un modèle de sécurité avec la large participation de hauts fonctionnaires gouvernementaux, de représentants non gouvernementaux et d'universitaires a été encouragé. L'annexe de la Décision sur un modèle de sécurité contenait une liste indicative des domaines de discussion sur un modèle de sécurité⁽³⁾.

4. Travaux effectués en 1996

Le Président en exercice (Suisse) a, dans son intervention devant le Conseil permanent, le 11 janvier 1996, placé le débat sur le Modèle de sécurité dans un contexte visant à renforcer la coopération en matière de sécurité européenne et à éviter l'apparition de nouvelles lignes de division en Europe. Il a invité les délégations à présenter dès que possible leurs idées et propositions. Par la suite, le Comité du Modèle de sécurité a commencé ses travaux le 19 janvier et a tenu 18 réunions tout au long de 1996.

Au cours des travaux du Comité du Modèle de sécurité, les Etats participants ci-après ont présenté des exposés écrits : Allemagne, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Irlande-Union européenne, Italie-Union européenne, Kazakstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Au cours des premières réunions, des questions telles que la prévention des conflits, y compris l'alerte rapide et la diplomatie préventive, de même que la gestion des crises et la reconstruction après un conflit ont été examinées au sein du Comité du Modèle de sécurité. Ces délibérations ont permis de mieux cerner le rôle et les instruments de l'OSCE et d'autres organisations dans le cycle de crise et de dégager des idées sur la manière d'améliorer la contribution de l'OSCE. Les avantages comparatifs de l'OSCE ont également été examinés. Le débat n'est pas clos et permettra de continuer à aborder une vaste gamme de questions théoriques et plus spécifiques concernant la sécurité en Europe.

Une impulsion supplémentaire a été donnée au débat sur le Modèle de sécurité à la quatrième réunion du Conseil supérieur à Prague (21 et 22 mars 1996). Il a été largement

⁽³⁾ Réunion du Conseil ministériel de Budapest, Décision sur un modèle commun et global de sécurité pour l'Europe du XXI^e siècle : un concept nouveau pour un siècle nouveau, 7-8 décembre 1995, REF.MC(5).DEC/2

reconnu que, comme le Sommet de Lisbonne dans son ensemble, le résultat du débat sur un modèle de sécurité dépendrait du contexte politique plus vaste qui existerait à ce moment-là. S'appuyant sur tous les engagements antérieurs adoptés par l'OSCE, on pourrait envisager une nouvelle plate-forme de sécurité coopérative, qui permette de s'attaquer à la nécessité de renforcer la sécurité de tous les Etats de l'OSCE dans un climat constructif d'institutions se renforçant mutuellement. Cette plate-forme devrait contribuer non seulement à favoriser l'apparition d'une véritable culture de la coopération mais aussi à créer, pour l'Europe, un espace commun de sécurité, libre de lignes de division.

Au cours de la quatrième réunion du Forum économique à Prague (27-29 mars 1996), la question de savoir comment les facteurs économiques influaient sur la sécurité et la stabilité a été analysée. Il en est résulté une vaste gamme de propositions portant sur des éléments sociaux et économiques ayant un impact direct sur la sécurité. Ces propositions portaient essentiellement sur l'établissement et la mise en place d'un cadre juridique précis, prévisible et efficace, y compris de garanties d'une procédure régulière et de juridictions indépendantes et sur les moyens d'équilibrer les structures économiques pour prévenir l'apparition de disparités par trop démesurées des richesses et des revenus dans une société et de garantir un système social qui empêche que tout groupe social se sente exclu de la société. Les résultats du débat qui s'est déroulé au Forum économique ont été présentés au Comité du Modèle de sécurité à Vienne.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a décidé de faire du débat sur un "modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI^e siècle" le thème principal de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire à Stockholm en juillet 1996. L'Assemblée parlementaire avait préalablement participé au séminaire sur un modèle de sécurité à Vienne et présenté un grand nombre d'idées et de recommandations au Conseil permanent au printemps 1996.

Au cours du printemps et de l'été 1996, un certain nombre de délégations ont déposé des propositions au Comité du Modèle de sécurité sous forme de documents officiels qui ont donné lieu à des discussions intéressantes. De l'avis général, il fallait renforcer la mise en oeuvre des principes et engagements de l'OSCE. Le respect rigoureux des valeurs de l'OSCE a été jugé d'une importance primordiale pour la stabilité et la sécurité dans la région de l'OSCE. Des mesures sur la manière d'améliorer la mise en oeuvre et de défendre l'intégrité des valeurs communes de l'OSCE contre des violations flagrantes répétées ont été étudiées plus à fond.

Il a été généralement admis que l'interaction interinstitutionnelle entre toutes les organisations oeuvrant dans la région de l'OSCE devrait être renforcée et qualitativement améliorée grâce à de nouveaux principes et mesures qui pourraient être précisés au cours du débat. Il a toutefois été souligné que cette coopération devait avoir un caractère non hiérarchique et être fondée sur le principe des avantages comparatifs pour ne pas porter atteinte à l'autonomie d'autres organisations et ne pas faire double emploi avec les actions déjà entreprises. On a souscrit à l'opinion selon laquelle il fallait instaurer une culture de la coopération, différentes organisations se complétant les unes les autres et renforçant mutuellement leur action pour la paix et la sécurité. Des propositions de mesures concrètes concernant par exemple l'échange systématique d'informations, des consultations régulières de haut niveau et la création de structures de liaison ont été examinées.

Les Etats participants ont également reconnu que les résultats du débat sur un modèle de sécurité devaient se refléter dans le développement de l'OSCE. Le débat devrait

contribuer à mieux définir le rôle et la fonction de l'OSCE elle-même et en ce qui concerne son interaction avec d'autres organisations. La nécessité de préciser le rôle de l'OSCE dans le réseau de coopération pour la sécurité, de mieux tirer parti des instruments existants et de renforcer les moyens opérationnels de l'OSCE a été mise en lumière.

Le Comité du Modèle de sécurité a tenu une réunion le 28 juin 1996 exclusivement consacrée à une contribution des milieux universitaires au débat. La réunion s'est engagée dans une séance animée de questions et réponses portant sur un grand nombre de sujets concernant le contexte politique plus vaste du débat sur un modèle de sécurité.

Le 11 octobre, une réunion spéciale du Comité du Modèle de sécurité a donné lieu à des délibérations approfondies à Vienne. Cette réunion peut être considérée comme le début du processus de négociation permettant d'élaborer un document de Lisbonne sur le Modèle de sécurité et un programme de travail de suivi. La Réunion spéciale qui rassemblait les représentants des capitales a été marquée par la participation active d'Etats participants qui avaient été moins actifs lors du précédent débat. La discussion a gardé dans une large mesure un caractère général. Un grand nombre de points de vue divergents ont été exprimés, notamment sur les sujets suivants : moyen de préciser encore les engagements, caractère approprié des instruments politiques ou juridiquement contraignants, types possibles de coopération à caractère non hiérarchique entre les organisations, réactions communes en cas de violations flagrantes d'engagements ou questions concernant l'OSCE en tant qu'institution. Il a été conclu que le Document de Lisbonne devrait être un document indépendant et bref qui revête la forme d'une déclaration politique et aille bien au-delà d'un rappel des principes et engagements existants. Il devrait s'attacher aux principes régissant la coopération en matière de sécurité entre les Etats participants et aux principes d'une coopération à caractère non hiérarchique entre les institutions complémentaires et se renforçant mutuellement. Il a été également reconnu que le débat devrait se poursuivre après Lisbonne.

Au cours des semaines qui ont suivi la Réunion spéciale, en particulier au cours de la Réunion d'examen, le débat s'est poursuivi sur la base d'un document de réflexion du Président compilant les éléments constitutifs tirés des propositions et des déclarations des délégations⁽⁴⁾. Ce document officiel a donné lieu à de nombreux commentaires spécifiques et a permis de clarifier encore la position des Etats participants. La conceptualisation du principe d'institutions se renforçant mutuellement a été confirmée de plus en plus comme étant au centre de la déclaration. Un débat sur le travail de suivi a également eu lieu. Puis, entre autres délégations, l'Irlande-Union européenne a présenté des documents qui ont permis la poursuite du débat sur le concept visant à développer la coopération entre institutions se renforçant mutuellement et un examen plus approfondi du contenu possible de la déclaration politique envisagée sur le Modèle de sécurité, préparant ainsi les négociations portant sur les documents du Sommet au cours de la Réunion préparatoire de Lisbonne⁽⁵⁾.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération ainsi que le Japon et la République de Corée ont été associés aux travaux sur le modèle de sécurité, soulignant les liens étroits entre la sécurité dans la région de l'OSCE et dans les zones limitrophes. Ils ont été invités à participer à deux réunions du Comité du Modèle de sécurité. Le Groupe de

(4) Food for thought. Some elements for possible inclusion in the Lisbon Declaration on the Security Model (REF.S/16/96)

(5) EU Platform for Cooperative Security (REF.RM/182/96) and EU Contribution to the Lisbon Declaration on Security in Europe (REF.PC/742/96)

contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération a examiné la question, et une réunion spéciale du Groupe de contact qui s'est déroulée les 1er et 2 juillet 1996 à Vienne a été consacrée à cette question. Entre autres sujets, la réunion a porté sur le terrorisme, l'extrémisme, l'intolérance et les violations flagrantes des droits de l'homme ainsi que sur d'autres éléments identifiés comme risques prioritaires. Un document reflétant les discussions au sein du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération a été élaboré. De l'avis du Président en exercice, les membres du Groupe de contact, y compris les cinq partenaires méditerranéens pour la coopération, sont largement d'accord sur la teneur du document qui est annexé au présent rapport.

5. Réunion préparatoire de Lisbonne

Du 25 au 29 novembre 1996, les Etats participants ont procédé à des négociations et des consultations approfondies à la Réunion préparatoire du Sommet de Lisbonne pour élaborer les documents qui seront présentés, pour adoption, aux chefs d'Etat ou de gouvernement. Au cours de cette période, il est apparu que de nombreuses idées avancées par les délégations lors d'un débat antérieur ne font pas l'objet d'un consensus, comme par exemple l'idée de renforcer l'OSCE en créant un organe consultatif comprenant un nombre restreint de membres ou l'idée d'élaborer des instruments juridiques. Compte tenu de la perspective à long terme du débat sur un modèle de sécurité, il vaudrait la peine d'approfondir ces idées au cours des années à venir. Le Président en exercice espère que l'adoption d'une déclaration sur le modèle de sécurité sera l'un des principaux résultats du Sommet de Lisbonne.

Annexes

- Risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE (Annexe 1, version révisée du REF.PC/418/95 Rev.2)
- Rapport du Président du Groupe de contact avec les pays méditerranéens pour la coopération (Annexe 2, version révisée du REF.RM/76/96 Rev.1)

RISQUES ET ENJEUX POUR LA SECURITE DANS LA REGION DE L'OSCE

Le présent document recense, sous une forme sommaire, les risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE, tels qu'ils ont été perçus et exposés par les Etats participants au cours de la discussion sur le modèle de sécurité. Sur la base du document officiel présenté par la présidence hongroise le 1er décembre 1995 (REF.PC/418/95/Rev.2), cette liste informelle donne une mise à jour, comme il est demandé dans la décision sur un modèle de sécurité adoptée à la cinquième Réunion du Conseil ministériel à Budapest le 8 décembre 1995.

CONSIDERATIONS GENERALES

Les Etats participants de l'OSCE ont élaboré et approuvé en commun les valeurs relatives aux relations entre Etats et aux relations avec les citoyens à l'intérieur d'un Etat. La sécurité dans la région de l'OSCE est fondée sur le respect de ces valeurs et principes, normes et engagements que les Etats participants ont entrepris d'observer.

Le manque d'application, le non-respect et les violations flagrantes de ces principes, normes et engagements constituent les principaux risques et enjeux pour la sécurité dans la région de l'OSCE.

Des risques et enjeux surgissent dans tous les domaines de l'activité humaine. Des faits nouveaux de types très différents - politique, militaire, relatif à la dimension humaine, économique, social et écologique - sont tous susceptibles de mettre la sécurité en danger. Nombre d'entre eux sont interdépendants et, de ce fait, un risque apparaissant dans l'une des dimensions peut influencer sur la situation dans d'autres domaines.

La plupart des risques et enjeux dans la région de l'OSCE sont communs aux régions adjacentes. Le présent document reflète donc la perception des partenaires de l'OSCE pour la coopération, qui ont contribué à plusieurs reprises à l'élaboration de la présente liste.

Le présent document met l'accent sur les risques fondamentaux, les risques à long terme et les risques qui ont la capacité inhérente de compromettre la paix et la sécurité dans la région de l'OSCE. Il ne prétend pas être complet et ne comprend pas les risques dérivés et plus transitoires qui ne compromettent pas directement la paix et la sécurité.

RISQUES ET ENJEUX

1. Risques militaires

Même si les risques découlant des capacités militaires ont été considérablement réduits, il en existe encore. Le manque de contrôle démocratique des forces armées, le manque d'autorité de certains gouvernements sur les groupes armés, et le non-respect du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, ainsi que le non-respect du droit humanitaire par les forces armées constituent un groupe de risques fondamentaux. L'autre groupe de risques réside dans l'accumulation excessive et déséquilibrée d'armements aux niveaux régional et sous-régional.

- Contrôle démocratique des forces armées et planification de la défense insuffisants
- Tolérance de forces échappant au contrôle de leurs autorités constitutionnellement établies ou n'ayant pas à leur rendre compte
- Non-respect ou contournement d'obligations en matière de maîtrise des armements et réaction insuffisante à des cas de violation de ces obligations
- Renationalisation de la défense associée à une éventuelle course aux armements qualitative
- Accumulation excessive d'armements à l'échelle (sous-)régionale et perturbation de l'équilibre militaire établi à l'échelle (sous-)régionale, qui risque de compromettre la stabilité
- Prolifération d'armes de destruction massive et transfert illégal de matériel et de technologie à double usage, et transfert de connaissances et de compétences
- Non-respect du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et du droit humanitaire
- Recours disproportionné à la force pour s'acquitter de missions internes de répression
- Concentration disproportionnée de forces armées dans des régions de crise
- Présence de troupes étrangères sans l'accord du gouvernement hôte

2. Risques politiques

Les risques politiques résultent généralement de prétentions d'hégémonie, d'un nationalisme agressif et d'une propension à recourir à la force pour régler les différends à l'intérieur des Etats et entre eux. Ces tendances sont aggravées par la faiblesse des institutions démocratiques et l'absence ou le développement inadéquat du pluralisme et de la primauté du droit. Faute de réponse rapide et déterminée de la communauté internationale, ces risques augmentent.

- Violation des obligations contractées par les Etats au titre de la Charte des Nations Unies et des traités et accords internationaux
- Inclination à recourir à la force à l'intérieur et à l'extérieur pour régler les problèmes
- Violents mouvements de sécession mettant en danger l'intégrité territoriale des Etats
- Volonté de résoudre les conflits territoriaux à base ethnique ou nationaliste et les revendications d'autodétermination par le recours à la force
- Actes et pratiques terroristes
- Appui apporté de l'extérieur à des mouvements sécessionnistes visant à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats ou encouragement de ces derniers
- Menace que les groupes ou mouvements non étatiques font peser sur la sécurité des Etats
- Tentatives pour créer des sphères d'influence ou une domination régionale
- Tentatives d'intimidation des Etats pour influencer le libre choix d'adhérer ou non à des arrangements régionaux en matière de sécurité
- Création de nouvelles lignes de division à la place des anciennes
- Méfiance et attitudes intransigeantes résultant de la persistance de la mentalité de guerre froide
- Manque de transparence, de confiance mutuelle et de coopération dans les situations de crise
- Inaptitude des nouvelles structures démocratiques à mettre en oeuvre l'ordre constitutionnel et à protéger les citoyens contre la discrimination et l'intimidation par des groupes armés et des organisations criminelles

- Absence de culture politique démocratique prévoyant le règlement pacifique des tensions et des conflits
- Fragilité de la primauté du droit et insuffisance des structures de la société civile
- Absence de fermeté de la part de la communauté internationale et de volonté politique de défendre et garantir les principes communs
- Adaptation lente des organisations de sécurité aux situations nouvelles

3. Risques pour la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme et la société civile

Les violations des normes et principes dans ce domaine ne sont pas seulement intrinsèquement répréhensibles mais elles donnent également lieu à l'extrémisme, exaspèrent les tensions et peuvent engendrer des conflits aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux. Ces risques peuvent conduire à la violence, à un sécessionnisme *violent*, à l'émigration ou des déportations massives et même à la purification ethnique. Elles peuvent inciter les victimes de ces violations à recourir à la force.

- Violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Idées préconçues et préjugés culturels et religieux
- Absence de transparence des organes exécutifs et des administrations de l'Etat chargées des affaires intérieures
- Discrimination et harcèlement de personnes appartenant à une minorité *nationale ou ethnique*, culturelle, religieuse et linguistique
- Discrimination fondée sur le sexe
- Non-respect des élections démocratiques "libres et régulières" et non-acceptation des règles de la démocratie (notamment intimidation des partis politiques et de leurs chefs, fraude électorale pour s'assurer la majorité dans les élections, accès inégal des différents partis aux médias)
- Atteintes à la liberté des médias
- Contraintes imposées aux groupes et représentants de la société civile
- Manipulation des droits de l'homme et des questions de minorités pour atteindre des fins politiques, y compris l'expansion de l'influence politique ou de la domination régionale
- Mouvements politiques faisant appel au nationalisme agressif, au racisme, à la xénophobie, au chauvinisme, à l'antisémitisme et à d'autres formes d'intolérance
- Liens des éléments criminels avec les structures étatiques
- Corruption et criminalité organisée et notamment trafic d'armes et de stupéfiants et blanchiment de capitaux

4. Défis économiques

Les difficultés économiques peuvent aisément devenir source de tensions sociales et d'un malaise général, qui peuvent, de leur côté, attiser les passions populistes et nationalistes. Des activités économiques criminelles entament la confiance des citoyens dans l'Etat et ses organes et suscitent des mesures d'autodéfense. L'emploi de pressions économiques à des fins politiques (telles que les embargos unilatéraux, le refus d'allocation de ressources, la discrimination économique de groupes ou de pays déterminés) peut déboucher sur des tensions et des situations de crise.

- Vicissitudes économiques comme la baisse du niveau de vie, la montée du chômage, une forte inflation

- Inégalités de fortune ou de revenu indûment grandes au sein des sociétés
- Inégalités économiques indûment grandes entre pays et régions
- Absence de réseau de sécurité sociale efficace et équitable
- Inadéquation de la politique sociale qui pourrait compromettre l'exécution systématique des réformes économiques
- Lenteur, manque de cohérence et imprévisibilité des étapes du processus de réforme économique
- Pressions économiques (comme le déni de l'approvisionnement en eau et en énergie, le refus d'autoriser l'utilisation des systèmes de transport, etc.) et blocus imposés de manière unilatérale par un Etat à un autre dans la poursuite d'objectifs politiques.

5. Risques sociaux

Le tissu social a connu des changements profonds à la suite de la révolution politique des années 1989-1990 et au cours du processus de réforme économique. La détresse sociale compromet la cohésion de la société. Elle met à rude épreuve les réseaux de solidarité sociale, publics et privés. Des exigences plus élevées du marché du travail en ce qui concerne le niveau d'instruction et de formation professionnelle peuvent être à l'origine d'une société duale, dans laquelle des groupes énormes se sentent exclus des avantages que celle-ci procure, ce qui peut, par contrecoup, susciter un malaise politique.

- Polarisation et fragmentation des sociétés
- Appauvrissement et marginalisation d'individus, de groupes sociaux importants et de communautés
- Flux migratoires incontrôlés
- Vicissitudes que connaissent les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes sans nationalité
- Urbanisation chaotique et manque de structures sociales

6. Risques écologiques

Les risques écologiques touchent très directement la sécurité des hommes et des sociétés. La terre très polluée ne donne plus de récolte. Les gens ne peuvent plus vivre dans une zone contaminée. L'effondrement du complexe militaro-industriel rend nécessaire l'assainissement d'énormes installations de production. Les installations de production d'énergie nucléaire et de stockage des déchets sont très vulnérables et renferment des risques qui pourraient avoir des conséquences dévastatrices.

- Vastes zones de désastre écologique contaminées par des déchets nucléaires ou chimiques
- Emploi irréfléchi des ressources naturelles
- Manipulation incorrecte de substances dangereuses ou toxiques en liaison avec les activités de désarmement, de démontage et d'essai d'armes (conventionnelles et nucléaires ou chimiques)
- Normes de sécurité inadaptées dans la production industrielle, et notamment dans les centrales nucléaires
- Manque de formation et de sensibilisation à la conduite du processus de production industrielle à grand risque
- Erosion et contamination du sol par une production agricole trop intensive

RAPPORT DU PRESIDENT DU GROUPE DE CONTACT
AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS POUR LA COOPERATION

CONTRIBUTION AU MODELE DE SECURITE(*)

I. Principes généraux

1. La sécurité de l'Europe est étroitement liée à la sécurité de l'espace méditerranéen tout entier. L'OSCE, depuis Helsinki, a régulièrement insisté sur l'importance qu'elle attache à ses rapports avec les partenaires méditerranéens pour la coopération dans l'intérêt de la sécurité et la coopération dans la région euro-méditerranéenne. Eu égard à cette interdépendance, il faut que l'OSCE et ces partenaires engagent un dialogue et une coopération efficaces et permanents fondés sur le concept de sécurité coopératif et global propre à l'OSCE et sur l'indivisibilité de la sécurité. Ledit concept englobe des questions politiques, militaires, économiques et environnementales, ainsi que la dimension humaine, avec ses aspects culturels. Le dialogue devrait aider à faire de l'espace méditerranéen une région de paix, de stabilité et de partenariat, et pourrait aussi avoir une influence positive sur des zones voisines.

2. La coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération dans le domaine de la sécurité repose sur une communauté de valeurs et de principes, tout comme sur des risques et enjeux communs. Elle vise à faire mieux connaître les normes et activités de l'OSCE, à susciter une analyse et une perception communes de la sécurité euro-méditerranéenne et, à terme, à dégager et à préciser des réponses communes et coopératives aux risques et enjeux, renforçant ainsi la stabilité et la sécurité.

3. L'OSCE est résolue à poursuivre de manière souple le partenariat et le dialogue avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, notamment par le biais de l'examen des moyens de renforcer la coopération avec les institutions de l'OSCE, qui devrait compléter et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans d'autres instances institutionnelles, comme la Conférence de Barcelone, et son suivi, compte étant dûment tenu du principe de l'avantage comparatif. Dans cet ordre d'idées, des liens suivis et un échange régulier d'informations devraient s'instaurer entre l'OSCE et les autres processus et organisations intéressées.

II. Domaines prioritaires

4. Des mesures concrètes seront étudiées dans les domaines où l'OSCE a acquis une expertise spécialisée et peut faire bénéficier ses partenaires méditerranéens de son expérience : mise au point de mesures de confiance et de sécurité (MDCS), diplomatie préventive, prévention des conflits, droits de l'homme et autres questions figurant sur la liste des risques et enjeux jointe en annexe à la Décision du Conseil ministériel de Budapest

(*) La présente contribution rend compte des débats sur le modèle de sécurité au sein du Groupe de contact. Le Président a constaté que les membres du Groupe de contact, et notamment les partenaires méditerranéens pour la coopération, souscrivent largement à son contenu.

de 1995 sur le Modèle de sécurité, qui présentent de l'intérêt pour la situation des partenaires méditerranéens pour la coopération. Dans ce contexte, les questions concernant le terrorisme, les inégalités sociales et économiques et les erreurs de perception culturelle et religieuse suscitent un large intérêt.

III. Réactions communes

5. La coopération relative aux aspects politiques et militaires de la sécurité devrait essentiellement porter sur les MDCS et sur la prévention des conflits. L'OSCE fera bénéficier les partenaires méditerranéens pour la coopération de ses compétences dans ces domaines et coopérera avec eux, le cas échéant, pour mettre au point les instruments requis. Dans le domaine de la prévention des conflits, l'OSCE devrait, le cas échéant, engager un dialogue et échanger ses données d'expérience avec les organisations régionales auxquelles les partenaires méditerranéens appartiennent, comme par exemple l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

6. Pour ce qui est de la dimension humaine, l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération coopéreront dans leurs efforts pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme, tout en reconnaissant le contexte historique, culturel et religieux des différents Etats et en soulignant le caractère universel des droits de l'homme. La création de commissions nationales des droits de l'homme sera encouragée dans les pays méditerranéens pour la coopération où il n'en existe pas encore. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de mesures de confiance et de sécurité conçues pour éviter la désinformation et la diffusion d'images déformées ou de perceptions erronées de différentes cultures et religions, et pour assurer la compréhension mutuelle et la libre circulation d'idées et d'informations entre pays de traditions culturelles et religieuses différentes. L'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération pourraient encourager les échanges entre les acteurs de la société civile, par exemple au moyen de programmes d'échanges entre les établissements d'enseignement et les médias, et ils pourraient étudier la possibilité de mettre en place des forums de communication et d'échanges interculturels entre les jeunes et les ONG compétentes. Le BIDDH devrait envisager, en étroite coopération avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, la possibilité de tenir des séminaires sur le renforcement des institutions démocratiques dans ces pays. Le suivi de ces séminaires devrait être inscrit régulièrement à l'ordre du jour du Groupe de contact.

7. Le terrorisme, sous toutes ses formes, en particulier dans ses ramifications internationales constituant une menace pour toutes les sociétés, il incombe à la fois à l'OSCE et aux partenaires méditerranéens pour la coopération de le combattre en commun. Le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que la croissance économique, la justice sociale et la coopération accrue dans la lutte contre la criminalité organisée, sous toutes ses formes, réduisent la vulnérabilité des sociétés face au terrorisme. Il faudrait encourager le renforcement de la primauté du droit et les valeurs inhérentes aux religions. Plus précisément, les Etats participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération devraient travailler ensemble, en collaboration avec d'autres institutions et processus intéressés à l'application plus efficace des instruments internationaux existants.

8. Les discussions sur les aspects économiques de la sécurité ainsi que sur d'autres questions économiques, environnementales et sociales y afférentes devraient avoir lieu dans le cadre du Forum économique et dans le contexte d'autres activités pertinentes de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique. L'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération devraient également axer leurs discussions sur les questions

d'environnement en accordant une attention particulière à la lutte contre la pollution marine et à l'exploitation durable des ressources naturelles, y compris l'eau.

IV. Suivi

9. Sur la base des principes, priorités et réactions communes définis ci-dessus, il est souhaitable que le Groupe de contact, dans le cadre de ses futures activités, s'attache à des mesures concrètes susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région euro-méditerranéenne de l'Europe. Dans ce contexte, l'OSCE pourrait envisager la possibilité d'accroître la participation des partenaires méditerranéens pour la coopération aux travaux sur le Modèle de sécurité.